

République française

Département des Pyrénées-Orientales

## COMMUNE DE VILLEFRANCHE DE CONFLENT

Séance du 27 janvier 2023

Membres en exercice :

8

Date de la convocation: 23/01/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrick LECROQ

Présents : 5

**Présents :** Patrick LECROQ, Rose Marie SORIA, Frédérique LATOUR, Dominique LIMOUZY, Gilles ROBERT

Votants: 5

Pour: 5

**Représentés:**

Contre: 0

**Excusés:** Benoît MENE

Abstentions: 0

**Absents:** Julien AUDIER -SORIA, Joël MENE

**Secrétaire de séance:** Gilles ROBERT

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 01/02/2023  
et publié ou notifié  
le 06/02/2023

### Objet: TARIFS 2023 - Régie des Gîtes, Salle des Fêtes, suppression Régie Photocopie - DE\_006\_2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération DE\_060\_2021 du 15/09/2021 relative aux tarifs 2021 de la Régie des Gîtes, Salle des Fêtes, Régie des photocopies et location Bâtiments communaux

Après avoir donné lecture des différents tarifs appliqués en 2022, Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

#### REGIE DES PHOTOCOPIES :

Vu l'avis favorable du Service de Gestion Comptable de Prades, Monsieur le Maire propose de supprimer la régie de photocopies en tant que telle vu la complexité des démarches administratives et le faible volume financier et de rajouter dans la régie des Remparts afin de pouvoir offrir le service à la population et aux associations.

#### GITES SAINT JACQUES :

Vu l'augmentation du tarif de l'électricité il convient de revoir le mode de location à l'année des Gîtes Saint Jacques, puisque chaque logement est équipé d'un compteur électrique indépendant. Chaque locataire sera ainsi responsable de sa consommation, sans en faire supporter la charge à la collectivité en cas d'abus.

Il convient donc de réviser les loyers en tenant compte des charges en moins, Monsieur le Maire propose de fixer les loyers du 8 et 10 au prix de 410 € et le 9 au prix de 490 €

RF Préfecture de Perpignan
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/02/2023 066 216602235 20230127 DE 006 2023 DE

## 71 RUE SAINT JEAN :

Monsieur le Maire informe que lorsque les entreprises viennent effectuer des travaux sur du long terme et doivent installer des Algecos pour leurs personnels il est très difficile de trouver des emplacements sur les parkings. Il propose de leur louer l'appartement 71 rue Saint Jean au prix de 500€ mensuel.

Les autres tarifs restent inchangés.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les tarifs pour 2023 tels que définis ci-dessus et autorise le Maire à signer les conventions adéquates.

## RÉGIE DES GITES - SALLE DES FETES :

### Gîtes Saint Jean

Caution pour les Gîtes : 45 €

Taxe de séjour incluse

### Gîtes n°1

Période	Prix à la semaine	Prix pour 4 jours/3nuits	Prix à la saison (Minimum 2 mois)
Juin et septembre	130 €	60 €	350 €
Autres mois	155 €	70 €	

### Gîtes n°4

Période	Prix à la semaine	Prix pour 4 jours/3nuits	Prix à la saison (Minimum 2 mois)
Juin et septembre	130 €	60 €	350 €
Autres mois	155 €	70 €	

### Gîtes n° 2, 3 et 5

Période	Prix à la semaine	Prix pour 4 jours/3nuits
Juin et septembre	170 €	80 €
Autres mois	205 €	90 €

### Gîtes n° 6 et 7

Période	Prix à la semaine	Prix pour 4 jours/3nuits
Juin et septembre	185 €	/
Autres mois	220 €	/

Chambre n°1 et 2 : 20 € la nuit et 15 € dès la première nuit si la location est supérieure ou égale à 8 nuits

Chambre Ancien Hôpital militaire 38 rue saint Jean : 15 € la nuit



### Gîtes Saint Jacques :

Caution pour les Gîtes : 50 €

Taxe de séjour incluse

### Gîtes BOHER (8) et INFANTE (10)

Période	Prix à la semaine	Prix 1 nuit supp.	Prix 2 nuits	Prix 3 nuits	Prix 4 nuits	Prix 5 nuits	Prix 6 nuits	Prix à la saison (mini 2 mois)	Prix à l'année (sans l'électricité)
Haute saison	348 €	50 €	100 €	150 €	200 €	250 €	300 €	450 €	410 €
Hors saison (de oct à mai)									
Moyenne saison	298 €	43 €	86 €	127 €	170 €	213 €	255 €		

### Gîtes CASALS (9)

Période	Prix à la semaine	Prix 1 nuit supp.	Prix 2 nuits	Prix 3 nuits	Prix 4 nuits	Prix 5 nuits	Prix 6 nuits	Stage formation semaine	Prix à la saison (mini 2 mois)	Prix au mois hors saison	Prix à l'année (sans l'électricité)
Haute saison	427 €	61 €	122 €	183 €	244 €	305 €	366 €	300 €	550 €	650 €	490 €
Hors saison (de oct à mai)											
Moyenne saison	357 €	51 €	102 €	153 €	204 €	255 €	306 €				

### VAUBAN (11)

Période	Prix à la semaine	Prix 1 nuit supp.	Prix 2 nuits	Prix 3 nuits	Prix 4 nuits	Prix 5 nuits	Prix 6 nuits	Stage formation semaine	Prix à la saison (mini 2 mois)	Prix au mois hors saison
Haute saison	427 €	61 €	122 €	183 €	244 €	305 €	366 €	300 €	550 €	650 €
Hors saison (de oct à mai)										
Moyenne saison	357 €	51 €	102 €	153 €	204 €	255 €	306 €			

### Boutique 34 rue Saint Jean :

Tarif : 350 € mensuel



Les autres logements, maisons, studio et commerces loués à l'année, seront réactualisés en fonction des indices INSEE. A savoir que les studios 2,3,4,5,6 et 7 rue Saint Jean et que les appartements 8,9 et 10 rue saint Jacques sont actuellement loués à l'année et suivent donc l'indice INSEE.

**Draps linges de maison :**

- Location de draps (jeu complet pour 1 lit) : 6 €/lit
- Location linge de toilette (1drap de bain, 1 serviette, 1 gan par personne) : 3.5 €/personne
- Location linge de maison (des torchons, serviettes de table, nappe) : 3.5 €

**Salle des Fêtes :**

Location Week-end	Personnes privées et Associations de la commune		Autres Associations	
	Location	Cautio	Location	Cautio
01/05 au 30/09	0 €	300 €	230 €	300 €
01/10 au 30/04	50 €	300 €	280 €	300

Location A la journée	Personnes privées et Associations de la commune		Autres	
	Location	Cautio	Location	Cautio
01/05 au 30/09	0 €	300 €	70 €	300 €
01/10 au 30/04	50 €	300 €	120 €	300 €

Une convention spécifique sera signée entre le collectif la clé et la municipalité, qui régleme les conditions d'utilisation ainsi que les remboursements de frais de fonctionnement au prorata se son utilisation.

**REGIE DES PHOTOCOPIES**

Régie supprimée et rajoutée à la régie des Remparts

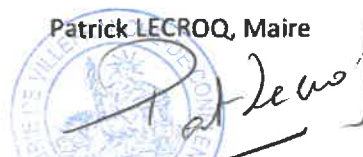

Cette délibération abroge et remplace la délibération DE\_011\_2022 du 09/03/2022

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme.

**"Le Secrétaire"**

Patrick LECROQ, Maire

**Voies et délais de recours :**

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente décision dans les deux mois qui suivent la date de publication et/ou sa notification. A cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (Espace Pitot, 6 Rue Pitot, 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également soumettre un recours gracieux. En l'absence de la décision et/ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être reconduit après l'expiration d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite. Toutefois, lorsqu'une décision expresse de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application de l'article R.421-1 du code de justice administrative. Le recours est accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 02/02/2023  
068 216602235-20230127-DE\_006\_2023 DE